DOCTEUR JUNIOR

L'inscription en tant que Docteur Junior se fait sur un tableau spécial propre au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du département du CHU de votre rattachement.

Cette inscription vaut pour une année, et devra être reconduite tous les ans jusqu'à la validation de votre DES.

La durée des études en qualité de Docteur Junior peut durer 1, 2 ans ou 3 ans, selon votre spécialité.

Les internes éligibles à présenter une démarche d'inscription en tant que Docteur Junior sont ceux :

- Ayant validé dans leur spécialité (Hors médecine générale) la phase d'approfondissement du 3ème cycle des études médicales
- Ayant soutenu leur thèse et obtenu le diplôme d'Etat Français de docteur en médecine
- Ayant été nommé en qualité de docteur junior par le directeur général de leur CHU de rattachement.

Vous devez établir cette demande d'inscription sur le Tableau Spécial des Docteurs Juniors dans les 3 mois qui suivent votre nomination. De plus, pour effectuer des gardes seniorisées vous devez obligatoirement être inscrit en qualité de Dr JUNIOR.

Les pièces justificatives sont les suivantes :

- la carte d'identité ou passeport,
- le diplôme de formation approfondie en sciences médicales (diplôme de 2ème cycle),
- le certificat de scolarité,
- le certificat provisoire de Docteur en Médecine,
- la décision de nomination de Dr Junior du CHU de Nantes,
- un CV.

Voici le lien : https://monespace.medecin.fr/user/login "Inscription Docteur Junior".

A l'issue de votre démarche, le secrétariat prendra contact avec vous afin de fixer un rendez-vous avec un conseiller ordinal.

Pour le renouvellement : il faut nous adresser une copie de votre nouveau certificat de scolarité de l'année en cours ainsi que votre pièce d'identité.

Nous vous rappelons que l'inscription en qualité de Dr JUNIOR n'est pas une inscription définitive au Tableau, dés validation de votre DES il est impératif de nous contacter au 02.40.20.18.50 afin de finaliser les démarches.